

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 NOVEMBRE 2016**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 13/10/2016  
Nombre de conseillers : en Exercice 15  
Présents 11  
Pouvoir 0  
Votants 11

L'an deux mille seize et le 23 novembre, à vingt-heures, le Conseil municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire.

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Catherine STUCK, Alexis BOUCHERAND, Marjory LUYTON, Alexandre PICAT, Nathalie LYONNE, Brahim BASRI, Anne-Laure ROUQUAIROL,

Excusés : Marlène MANTEGARI, Christian JOLLY, Véronique SCARINGELLA, Christian MATHIEU.

**Nomination d'un secrétaire de séance**

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

La salle du conseil municipal a été délocalisée dans la cantine de l'école.

**1:Approbation du compte-rendu du dernier conseil : questions et observations**

Le compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2:Délibération autorisant le maire à signer la convention de mutualisation de véhicule 'cureuse' de la régie eau et assainissement**

La Maire expose au conseil municipal que la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors propose à la commune de l'Albenc de mutualiser le prêt d'un véhicule de type « cureuse ».

Un usage occasionnel peut en être fait moyennant un forfait journalier de 500 euros HT ou de un forfait à la demie- journée de 250 euros HT.

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

Prend acte et autorise la Maire à signer la convention avec la 3C2V.

### **3: Délibération autorisant le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'accès des collectivités et associations aux déchèteries avec le SICTOM Sud Grésivaudan**

La Maire expose au conseil municipal que le SICTOM Sud Grésivaudan propose à la commune de l'Albenc de reconduire la convention initiale concernant l'accès aux déchèteries de St Sauveur et Vinay par la signature d'un avenant pour 3 ans.

A cet effet, les agents communaux devront être munis de badges à conserver dans les véhicules de service afin de pouvoir accéder aux déchèteries.

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

Prend acte et autorise la Maire à signer la convention avec le SICTOM.

### **4 : Décision modificative n° 3 concernant le budget principal**

Madame le Maire expose que suite à une manipulation non orthodoxe du logiciel des finances, les montants des emprunts inscrits au compte 1641 s'avèrent erronés et qu'il convient de prendre une décision modificative, afin d'honorer toutes les échéances concernant le budget 2016, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
	ouverts	ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		7 135.11 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>7 135.11 €</b>
D 2188 : Autres immo corporelles	7 135.11 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>7 135.11 €</b>	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

Prend acte et autorise la décision modificative.

### **5 : Décision modificative n° 4 concernant le budget annexe**

Madame le Maire expose au Conseil que deux échéances (2 et 3<sup>ème</sup> trimestres) de la ligne de préfinancement (achevée en 2015) n'ont pas été payées en temps et heure et que cet état de fait n'a pas été pris en compte lors du vote du budget 2016.

Il convient donc pour honorer toutes les échéances inscrites au budget ainsi que ces deux échéances 2015 de prendre une décision modificative telle qu'énoncée ci-dessous :

Désignation crédits	Diminution sur crédits	Augmentation sur
	ouverts	ouverts
D 61521 : Bâtiments publics	1 270.52 €	
D 6226 : honoraires	1 200.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 470.52 €</b>	
D 6811 : dot.amort.immos incorp.& corp	439.00 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>439.00 €</b>	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 909.52 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>2 909.52 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

Prend acte et autorise la décision modificative.

### **5 : Décision du maire**

Le SEDI ayant revu son plan d'implantation des bornes de rechargement électrique, une borne de rechargement électrique sera finalement installée sur la place Jean Vinay.

Il est également nécessaire de prévoir les nouveaux quais adaptés pour la ligne de bus 5200 et poursuivre les aménagements de sécurité du centre bourg.

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le 4<sup>o</sup> de la délibération 2014-25 du 15 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal de l'Albenc à Madame la maire,

La Maire expose au conseil municipal qu'elle a décidé de signer le devis pour la réalisation d'une étude préalable à l'accord-cadre concernant l'aménagement de la Place Jean Vinay.

Cette étude sera réalisée par le bureau d'études SAS SINTEGRA de St Marcellin pour un montant de 2600 euros HT (soit 3120 euros TTC) comprenant une mise à jour du plan topographique et des esquisses de principe ainsi que la réalisation d'un avant-projet sommaire.

### **7 : questions diverses**

- Une **visite de la nouvelle classe** a été proposée aux conseillers municipaux. Les travaux se déroulent dans les temps et la classe devrait être fonctionnelle pour la rentrée de janvier.
- **Visite des Délégués Départementaux de l'Education Nationale** : La visite s'est bien passée et la commune a été complimentée pour les améliorations apportées ces dernières années.

- **Compte-rendu du dernier conseil d'école** : les effectifs sont de 176 enfants au 18 octobre. 2 arrivées auront lieu début 2017. Les travaux de mises en conformité imposés par le plan Vigipirate ont été réalisés : Fermeture et clôtures. Ces travaux non prévus ainsi que la création de la 7<sup>ème</sup> classe ont repoussé la confection du garage à vélo. Le retour aux 2 services de cantine est apprécié par tous.
- **TAP** : La prochaine inscription aura lieu le 26 novembre pour le 2<sup>ème</sup> trimestre. Les parents ont été informés que les inscriptions en dehors de ce créneau ne seront pas acceptées. Une nouvelle animatrice va proposer aux enfants des cours d'art plastique pour remplacer Laétitia Pierson qui est en arrêt maladie.
- **Rythmes Scolaires pour les 3 ans à venir** : L'inspection d'académie nous a contactée pour connaître notre souhait de maintenir notre organisation. Nathalie Lyonne va consulter les membres de la commission.
- **Changement de logiciel de gestion** : Suite à la rencontre d'Alexis Boucherand et de Catherine Stuck avec le commercial de Cosoluce, Catherine Stuck a effectué un gros travail de synthèse pour le comparer avec notre logiciel actuel E.magnus . Ce logiciel semble très convivial et donne entière satisfaction aux utilisateurs qui ont été contactés. Il semble plus simple d'utilisation que E.Magnus dont la complexité nécessite un besoin de formation de notre personnel avec un service d'assistance payant (numéro surtaxé) . Il reste cependant le logiciel le plus utilisé dans les collectivités. Le logiciel Cosoluce, beaucoup plus intuitif, a été conçu par des élus et des techniciens. Le niveau d'assistance semble très satisfaisant, leur disponibilité et la gratuité de leur assistance semblent être un des points forts de Cosoluce. Ce changement de logiciel entraînant un surcoût de 1800€, il est demandé à Madame le Maire d'engager une négociation pour réduire ce surcoût.
- **Info sur la future Communauté de Communes**
- **Accueil de loisir** : La date proposée par le service Enfance Jeunesse de la 3c2v ( 21 aout au 1<sup>er</sup> septembre 2017) ne nous permet de donner une suite favorable à la demande d'utilisation de nos locaux par ce dernier. La réduction des vacances d'été, le planning des vacances des agents et du ménage ainsi que la foire bio (organisée comme chaque année le premier weekend de septembre) rendent impossible l'organisation de ce service dans nos locaux.
- **Marché** : Catherine Stuck est nommée « Elue en charge du marché » pour suivre de plus près les problèmes de stationnement récurrents le mercredi pour les commerçants ambulants. Cette nomination donne une légitimité à ses interventions.

- Prochain Conseil municipal le mercredi 21 décembre 2016 à 19h